

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



**NOTE DE SERVICE N° 103 /MPMB/DGD DU 14 AVR 2015**  
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Constitution de syndicat.**

**Réf. : Courrier n° SYMPFT/N.I/003/03/15 du 18/03/2015.**

Conformément au courrier visé en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service la création du Syndicat des Mareyeurs et des Professionnels de la Filière Thon (**SYMPFT**), suivant le récépissé de dépôt n°009/DA/DAJC/2015 du 04 février 2015.

La présidence du SYMPFT est assurée par Monsieur **OUSMANE KOUMARE**.

J'invite l'ensemble du service à mettre à jour ses registres pour tenir compte de cette donne.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



**Col. Major ISSA COULIBALY**  
Administrateur Général des Services Financiers  
Officier de l'Ordre National